



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Société Anonyme au capital de 14 milliards de francs CFA

Siège Social : 1, AV CHRISTIANI, Treichville - 01 B P. 6923 ABIDJAN 01 - R.C.C.M : CI-ABJ-1990-B-149 296 - Compte contribuable 90 04996 S
Tél : 27 21 23 33 00 - Fax : 27 21 23 35 88 - R.L. REEL - C.D.I. : DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - BANQUE SGBCI ABIDJAN : 111 308 707 64

Direction Régionale de : SUD OUEST

TEL. .

Fax :

SITE WEB : WWW.CIE.CI

FACTURE D'ELECTRICITE BASSE TENSION N° 223 PERIODE : 01/2025

EXPLOITATION :	SOUBRE	
IDENTIFIANT :	236161641000	
REFERENCE :	2360701500029	
REGROUPEMENT :		
TYPE CLIENT :	1	
REGLAGE DISJONCTEUR :	10 A	

Date d'émission : 16/01/2025

Nom, prénom et adresse :
CAMARA MAMADOU
KENNEY SOUBRE

Téléphone : 0000000000
Adresse postale : SOUBRE
C.C.Client :

PUISANCE SOUSCRITE :	2,2
CODE TARIF :	03
CODE USAGE :	2
QUALITE PAYEUR :	00
TYPE FACTURE :	
TYPE EQUIPEMENT :	
TYPE BRANCHEMENT :	1

MONTANT A REGLER : 18 355

Consommation du : 04/11/2024 au : 04/01/2025 Date limite de paiement : 06/02/2025

RELEVE COMPTEUR		INDEX			COEFFICIENT DE LECTURE	CONSOMMATION ENREGISTREE (kWh)
NUMERO	ANCIEN	NOUVEAU	DIFFERENCE			
236_4047930	11 149	11 239	90	1,0		90
DETAIS DE LA FACTURATION						
Tranches	Consommation	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC (Fcfa)
1	90	104,4	9 400	18	1 690	11 090
Prime fixe			4 130	18	745	4 875
Total Facture Energie			13 530		2 435	15 965
Autres taxes						
Redevance Electrification Rurale par bimestre					Montant TTC (Fcfa)	
Taxes Rémunératoire pour l'Enlevement des Ordures Ménagères					200	
Redevance RTI					90	
Timbre d'Etat (*)					2 000	
					100	
					18 355	
					Impayés Antérieurs CIE	
					0	
					Impayés Antérieurs RTI	
					0	
TOTAL FACTURE (Fcfa)					MONTANT TOTAL A REGLER (Fcfa) (*)	
					18 355	
Message au client : Sauf erreur ou omission de notre part						

«Cher client, conformément à l'arrêté interministériel N°1355/MMPE/MFB du 27/12/23, de nouveaux tarifs d'électricité sont en vigueur pour l'ensemble des abonnés. Plus d'info au 179.»

(*) Pour un règlement par chèque,
le timbre d'état n'est pas perçu;
le montant à régler est alors de :

Au-delà de la date limite de paiement, il sera perçu la somme
de : 1 825 à titre de frais de recouvrement, et il
sera procédé sans préavis, à la suspension de la fourniture d'électricité

NB : Voir informations utiles au verso



COUPON D'IDENTIFICATION A détacher et joindre à votre paiement

EXPLOITATION :	SOUBRE	Facture N°	223	du	01/2025	TOTAL FACTURE (Fcfa)	18 355
REFERENCE :	2360701500029	Consommation	du	04/11/2024	au	Impayés	0
IDENTIFIANT :	236161641000	Date d'émission	au	04/01/2025		TOTAL A REGLER (Fcfa)	18 355

DDC IS 71 07 01



16/01/2025



CIE - NOUVELLE FONCTIONNEMENT - Tél : +22 72 55 14 55